



congés payes vacation en restauration extra

Par **jacky**, le **06/04/2009** à **09:51**

extra vacataire en restauration, j'ai un contrat extra en cdd sur ce contrat les congés payés n'y sont pas mentionnés

Par contre sur mon bulletin de salaire les congés payés sont déduits de la vacation est-ce que c'est normal?

Par **fhl69**, le **08/04/2009** à **12:48**

Bonjour,

Je travaille également dans la restauration, et uniquement en extra.

Il est normal que tu ne cumules pas de congés payés.

Normalement, tes congés doivent être inclus dans ta fiche de paie chaque mois.

Après, il faut que tu gères toi-même, c'est-à-dire que chaque mois, il conviendrait de mettre de côté la somme correspondant à tes congés payés (celle versée sur ta fiche de paie) et de t'en servir le moment venu.

Un site te donnera plus d'info www.lhotellerie-restauration.fr

A bientôt